



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2010 CLIENT(E)S PRIVILEGIE(E)S

---

### **ARTICLE 1 : OBJET DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE**

Les présentes conditions générales de vente client(e)s privilégié(e)s (ci-après les « **Conditions Générales de Vente** ») ont pour objet de régir les relations commerciales entre AVON et les client(e)s privilégié(e)s (ci-après les « **Client(e)s Privilégié(e)s** »).

AVON et les Client(e)s Privilégié(e)s sont ci-après désignés individuellement « **Partie** » et collectivement « **Parties** ».

Les Conditions Générales de Vente prévalent sur toutes conventions ou dispositions contraires.

Les Conditions Générales de Vente annulent et remplacent toutes conditions de vente ayant pu régir des relations antérieures entre les Parties, et AVON se réserve la possibilité de modifier le contenu des Conditions Générales de Vente à tout moment.

La signature d'un bon de commande par les Client(e)s Privilégié(e)s entraîne l'acceptation pleine et entière des Conditions Générales de Vente.

Les Conditions Générales de Vente et les bons de commande, ainsi que leurs avenants éventuels, constituent l'intégralité des documents entre les Parties.

### **ARTICLE 2 : COMMANDES**

Les Client(e)s Privilégié(e)s peuvent passer commande de produits AVON en envoyant un bon de commande papier à l'adresse postale suivante : AVON Vepex 5000 – 95906 CERGY PONTOISE CEDEX 9.

Tout bon de commande papier doit être rempli et signé conformément aux indications y figurant. Des compléments d'information pourront être demandés aux Client(e)s Privilégié(e)s afin d'assurer la qualité de la livraison.

Les Client(e)s Privilégié(e)s doivent notamment indiquer le ou les produit(s) qu'ils/elles souhaitent commander ainsi que leur quantité.

Afin de pouvoir bénéficier des offres spéciales éventuelles, tout bon de commande devra être transmis à AVON dans les délais stipulés. A défaut, les commandes seront honorées par AVON dans la limite des stocks disponibles et aux prix normaux en vigueur à la date de l'enregistrement définitif de la commande.

Conformément aux dispositions de l'article L.121-20 du Code de la consommation, les Client(e)s Privilégié(e)s bénéficient d'un droit de rétractation de sept (7) jours francs à compter de la réception des marchandises.

### **ARTICLE 3 : PRIX**

Les prix des produits sont indiqués en Euros et s'entendent toutes taxes comprises (TTC).

AVON se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment et sans préavis. Toutefois, les produits seront facturés sur la base du prix en vigueur au jour de la commande.

Une participation aux frais de port de cinq euros et soixante-quinze cents (5,75 €) TTC sera facturée pour chaque commande.

Pour toute commande d'un montant supérieur à cinq cents (500) euros TTC, AVON se réserve le droit de demander le versement d'un acompte pouvant aller jusqu'à cinquante (50) % du montant de la commande.

### **ARTICLE 4 : MODALITES DE PAIEMENT**

Les factures émises par AVON sont payables en une (1) seule fois, par chèque à l'ordre d'AVON, par carte bancaire ou par mandat-compte, au jour d'envoi de la commande.

En cas de retard ou de défaut de paiement, les Client(e)s Privilégié(e)s seront mis(es) en demeure de régler les sommes dues, par lettre recommandée envoyée avec accusé de réception, et seront redevables envers AVON de tous intérêts de retard, sur la base de trois (3) fois le taux d'intérêt légal, sans préjudice des frais judiciaires éventuels, et du droit pour AVON de refuser toute commande ultérieure, après mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet dans un délai de sept (7) jours à compter de sa notification aux Client(e)s Privilégié(e)s défaillants.

En outre, tout retard ou défaut de paiement non régularisé dans un délai de quatre (4) campagnes entraînera l'application de pénalités complémentaires à hauteur de dix (10) % des sommes dues, avec un minimum de sept euros et quarante cents (7,40 €).

### **ARTICLE 6 : LIVRAISONS**

Les commandes effectuées par les Client(e)s Privilégié(e)s peuvent être livrées en France Métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion de tout autre territoire.

Les commandes sont expédiées dans un délai de vingt-quatre (24) heures à compter de leur enregistrement définitif, sous réserve d'une rupture de stocks. En cas de rupture de stocks, AVON informera Client(e)s Privilégié(e)s de la date limite à laquelle le ou les produits commandés pourront faire l'objet d'une nouvelle livraison.

### **ARTICLE 7 : CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

Les Parties conviennent expressément que les produits AVON resteront la pleine et entière propriété d'AVON jusqu'à leur complet paiement par Client(e)s Privilégié(e)s.

En conséquence, AVON se réserve le droit de reprendre les produits livrés dans l'hypothèse où les Client(e)s Privilégié(e)s ne paieraient pas les factures correspondantes dans les délais convenus.

#### **ARTICLE 9 : GARANTIES**

AVON garantit que tout produit ne donnant pas entière satisfaction, pour quelque raison que ce soit, sera remboursé sur demande des Client(e)s Privilégié(e)s, dans un délai de deux (2) campagnes à compter de la campagne de facturation (à l'exception des produits de lingerie qui seront remboursés dans un délai de deux (2) campagnes à compter de leur livraison), ceci sans préjudice de l'application des garanties légales.

Les produits devront être retournés à AVON dans leur emballage d'origine, en état neuf. Pour des raisons d'hygiène évidentes, les produits de lingerie ne pourront être retournés à AVON que s'ils n'ont pas été portés, endommagés ou salis.

Les frais de port des produits retournés resteront toutefois à la charge des Client(e)s Privilégié(e)s, sauf si les produits ont été livrés défectueux ou s'ils ne correspondent pas aux produits qui ont été commandés.

Toutefois, dans l'hypothèse où un(e) Client(e) Privilégié(e) présenterait un taux de retour anormalement élevé et après contrôles, AVON se réserve le droit de refuser les retours.

#### **ARTICLE 10 : PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les Client(e)s Privilégié(e)s ne sauraient utiliser ou reproduire l'une quelconque des marques ou signes distinctifs (nom commercial, enseigne, dessins et modèles etc...) dont AVON est seule titulaire, sur un quelconque support autre que ceux fournis par AVON, sans avoir obtenu l'accord écrit préalable d'AVON.

#### **ARTICLE 12 : FORCE MAJEURE**

AVON ne pourra en aucun cas voir sa responsabilité civile engagée pour manquement à l'une quelconque de ses obligations si ce manquement est dû à un cas de force majeure ou un cas fortuit au sens de la jurisprudence de la Cour de cassation.

#### **ARTICLE 13 : LOI APPLICABLE**

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

---